

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 22142 - 82ÈME ANNÉE

Valoriser l'énergie solaire

Électricité : l'Afrique mise sur les batteries pour son autonomie énergétique, et La Réunion ?



la centrale solaire de 500 MW à Abydos, près d'Assouan en Egypte, a été associée à un système de stockage de 300 MWh. Elle alimente plus de 500000 foyers.

Pendant que certains pays continuent de dépendre des énergies importées, l'Afrique accélère sa révolution énergétique. En Afrique du Sud comme en Égypte, le solaire associé aux batteries devient une composante majeure des nouveaux projets électriques. Une évolution qui montre qu'il est désormais possible de produire une électricité renouvelable tout en répondant aux besoins du réseau, y compris lorsque le soleil a disparu. La Réunion sera-t-elle le pays africain le plus en retard dans ce domaine pour préserver le système néocolonial qui repose sur la dépendance à des sociétés étrangères qui contrôlent l'économie et importent massivement de la biomasse ?

Le stockage par batteries change la donne. L'électricité solaire produite en pleine journée peut être conservée pour être utilisée le soir, lorsque la consommation augmente. Les batteries contribuent également à stabiliser le réseau et à réduire la pression sur des infrastructures électriques parfois saturées.

L'Afrique du Sud est en train de passer à l'échelle industrielle. Le pays a attribué des contrats re-

présentant environ 1 744 mégawatts de puissance et près de 7 000 mégawattheures de stockage. Ces installations doivent être mises en service en 2027 et 2028. Le système de batteries de Kenhardt fonctionne déjà et le projet Red Sands, d'une capacité de 612 MWh, est en construction.

Le mouvement dépasse les seuls programmes publics. Environ la moitié des projets sud-africains d'énergies renouvelables intègrent désormais du stockage. Les grandes entreprises installent elles aussi des batteries associées au solaire pour mieux contrôler leur consommation et réduire leur dépendance au réseau.

L'Égypte accélère à son tour

L'exemple égyptien est encore plus spectaculaire. Il y a à peine plus d'un an, le pays ne possédait aucune installation de batteries à grande échelle. En juillet 2025, une centrale solaire de 500 MW à Abydos, près d'Assouan, a été associée à un système de stockage de 300 MWh.

Depuis, les projets ont changé d'échelle. En janvier 2026, Scatec a signé un contrat pour une installation associant 1,95 GW de solaire et 3,9 GWh de batteries. Il s'agit du plus important projet solaire couplé au stockage annoncé en Afrique.

Deux autres installations, Nefertiti et Horus, doivent ajouter 1,5 GWh de stockage. L'investissement prévu atteint 442 millions de dollars, avec le soutien potentiel de financements internationaux.

Derrière ces chiffres se joue une transformation fondamentale : le stockage permet au solaire de devenir une véritable source d'électricité disponible à la demande. Il ne s'agit plus seulement de produire lorsque le soleil brille, mais de construire un système capable de stocker localement l'énergie et de la restituer lorsque la population en a besoin.

Une leçon pour La Réunion

Cette évolution devrait interpeller directement La Réunion. Notre île dispose d'un ensoleillement exceptionnel, mais continue de dépendre massivement d'énergies importées. Pourquoi importer des combustibles alors qu'une partie considérable de notre énergie pourrait être produite localement à partir du soleil ?

La réponse ne relève pas seulement de la technologie. Elle est aussi politique. Le modèle énergétique réunionnais a longtemps été construit autour de la dépendance aux importations et de grands opérateurs étrangers. Pendant ce temps, le potentiel solaire du pays reste insuffisamment exploité.

L'expérience de l'Afrique du Sud et de l'Égypte montre pourtant une voie différente : produire massivement de l'électricité solaire, stocker les excédents

dans des batteries et les restituer aux heures de pointe.

Pour La Réunion, cette stratégie pourrait permettre de franchir une nouvelle étape. L'objectif ne devrait pas être de faire du photovoltaïque une énergie d'appoint, mais de faire du soleil la principale source d'électricité du pays, avec les batteries, l'hydraulique, l'éolien et les autres renouvelables assurant la complémentarité.

La Réunion en retard par rapport aux autres pays africains ?

Alors que des pays africains mettent en place les infrastructures de cette nouvelle révolution énergétique, La Réunion ne peut accepter de rester enfermée dans la dépendance aux importations. Le soleil est ici. La technologie existe. Les batteries permettent désormais de lever l'un des principaux obstacles au développement massif du photovoltaïque.

Ce qui est possible en Afrique doit aussi être possible à La Réunion. La véritable question est donc de savoir quand les responsables politiques décideront enfin de mettre les moyens nécessaires pour transformer cette richesse naturelle en souveraineté énergétique.

Alors que le continent africain, longtemps présenté comme incapable de rattraper son retard technologique, déploie des batteries à grande échelle pour valoriser son soleil, La Réunion, département français situé au large de l'Afrique, resterait enfermée dans un système énergétique qui importe massivement sa biomasse pour produire l'électricité.

Le soleil appartient à tout le monde

La question est donc politique. Le soleil appartient à tout le monde. Mais tant que La Réunion ne maîtrise pas les moyens de le transformer, de stocker son énergie et de l'utiliser pour répondre à ses besoins, cette richesse naturelle ne pourra pas être pleinement exploitée.

L'enjeu de la prochaine décennie devrait être clair : faire du solaire la première source d'électricité du pays, développer massivement le stockage et valoriser en priorité les ressources locales. Autrement dit, passer d'une énergie simplement « renouvelable » à une énergie véritablement réunionnaise.

M.M.

Rapport de l'Inspection générale des finances

Fonction publique : après les primes, la surrémunération dans le viseur ?

Le rapport de l'Inspection générale des finances sur les primes et indemnités de la fonction publique de l'État pourrait ouvrir un débat que Paris et les privilégiés du système néocolonial cherchent à éviter depuis plusieurs années : celui de la surrémunération des fonctionnaires dans les anciennes colonies françaises devenues départements français. Alors que l'État veut réduire ses dépenses, combien de temps ce dispositif restera-t-il sanctuarisé ?

En 2025, les primes et indemnités versées aux agents de l'État ont représenté 19 milliards d'euros, soit 25 % de leur rémunération, contre 20 % en 2015. Depuis 2014, l'État a pourtant engagé une rationalisation des régimes indemnitaires, notamment avec le RIFSEEP et la NPRM. La multiplication des dispositifs a été freinée, mais la facture a continué de progresser sous l'effet des revalorisations générales et des mesures catégorielles.

L'IGF recommande désormais de poursuivre cette rationalisation. Elle propose notamment de revoir régulièrement les primes existantes et de conditionner la création d'une nouvelle prime à la suppression d'une autre. Quatre dispositifs sont directement ciblés : indemnité de résidence à l'étranger, indemnité compensatrice de la hausse de la CSG, indemnité de télétravail et forfait mobilités durables.

viron 1,5 milliard d'euros par an les compléments de rémunération des fonctionnaires de l'État et des militaires dans les anciennes colonies intégrées à la République. Elle avait souligné la complexité du système et ses effets inégalitaires. Mais depuis 2017, les pouvoirs publics se sont engagés à ne pas remettre en cause ces régimes.

Cette protection politique pourrait toutefois devenir de plus en plus difficile à maintenir. Si l'État passe au crible les primes au nom de la maîtrise des dépenses publiques, la question viendra nécessairement : pourquoi certaines indemnités doivent-elles être supprimées ou réformées tandis que la surrémunération reste intouchable ?

À La Réunion, l'enjeu dépasse largement le traitement des fonctionnaires. La surrémunération constitue un rouage essentiel du modèle économique, le néocolonialisme. Elle soutient le pouvoir d'achat d'une partie de la population, mais contribue aussi à une économie fortement dépendante des transferts publics et des revenus distribués par l'État.

Le débat sur les primes est lancé en France. Il finira par atteindre la surrémunération. La vraie question sera alors de savoir si Paris acceptera de remettre en cause un des piliers du système néocolonial à La Réunion, ou s'il cherchera une nouvelle fois à le préserver pour maintenir La Réunion dans le sous-développement et la dépendance.

M.M.

Une grande absente apparaît alors : la surrémunération

Cette absence ne signifie pas que le sujet est ignoré à Paris. En 2023, la Cour des comptes avait estimé à en-

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
81e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail

:journal.temoignages@gmail.com

SITE web : www.temoignages.re

Publicité :journal.temoignages@gmail.com

CPPAP : 0916Y92433

Oté

Lo préfè d'Mayotte ? Kaziman in viss-roi astèr !

Mézami, yèr matin mwin la rogarde in kou zoinal télé Mayotte é sak mwin la aprann la étone amwin in bonpé : lé vré Mayotte lé pa loin d'nou mé késtyonn laktyalité laba, dizon mi koné zéro kalbass la fimé gran-boi.

Mwin la antann suivan in dékré lo promyé miniss Lecornu la done préfè-la in pé toute pouvoir l'Eta franssé néna laba suivan la loi (aout 2025) dsi la rofondassion d'Mayotte apré siklone Chido sak la pass moi d'désanm 2024.

Donk, zordi a partir é ziska l'ané 2030 in vintène létablisman piblik lé plassé sou lé zord lo Préfè dirèktoman sé li lo shèf lo park marin, lo konsèrvatoir litoral, l'ademe, l'onf, ofiss delo, météo-franss, France-travaye, l'anru, l'agence franssèz dévlopman, l'ofil, l'ofpra é tout lo tranbléman.

Néna in n'afèr li lé pa lo shèf sé lo létablisman pou la rokonstrukssion d'Mayotte alé oir sé lo prinssipal l'ofiss pou la rokonstrikssion mé finalman ladan galman sé lo préfè néna lo dèrnyé mo dann in diskission.

In sénatèr Mayotte i poz ali késtyon dsi lo délé d'in an rant la loi épi lo dékré (aout 2025-aout 2026) é li mète an doute la kapassité bann sèrviss la préfèktir paré-t-il déza an difikilté dsi plizyèr prozé konm égzanp larzan l'erop la komission éropéène la arète péyé pandan in an pars té mal jéré.

Mwin pèrsonèl mi di sa konmsa mé mi panss l'administrassion franssèz lé tro konpliiké pou ète éfikass é la pa domin la vèye lo péi sar rokonstrui konm k'i fo. An atandan bann Maoré néna in viss-roi é zot i doi ansort azot avèk sa-tanka la déssantralizassion, pou mwin, sa sé in tap-a-l'èye é pa plss ké sa.

A bon antandèr salu !

Justin